

Gestion des forêts de chêne-liège

Visite de plantations d'enrichissement et démonstration de levée de liège



Compte-rendu de réunion

Mardi 19 juillet 2022

Quentin VANNESTE © CNPFP

21 participants, dont 5 propriétaires forestiers

La réunion a débuté à 9h15.

Introduction

Jean-Marie Lagarde, co-propriétaire, présente la propriété familiale qui est située sur le versant sud du Rocher de Roquebrune, au lieu-dit « Basse-Rouquaire » et présente une superficie boisée d'environ 21 hectares.

La propriété est concernée par le site Natura 2000 (ZSC) « La plaine et le massif des Maures » - FR9301622, la Tortue d'Hermann (en zone notable principalement) et est en site naturel classé « Le rocher de Roquebrune » - n°93C83044

Quentin VANNESTE, technicien forestier au CNPFP PACA précise que les propriétaires ont établi en 2013 un Plan Simple de Gestion (PSG, document obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha), afin de faire un état des lieux de leur propriété et définir un programme d'action compatible avec les différents enjeux environnementaux cités ci-dessus. Il s'agit d'un document de gestion durable qui, lorsqu'il est agréé, permet de réaliser l'ensemble des coupes et travaux prévus (dans un délai de plus ou moins 4 ans) sans réaliser d'autres demandes administratives.

Il est rappelé que le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFP) PACA est l'établissement public en charge du développement durable de la forêt privée, avec pour missions : l'information/formation des propriétaires au travers de conseils individuels ou l'organisation de réunions, le regroupement des propriétaires de petites parcelles et l'agrément des PSG.

Ensuite, un « tour de table » est réalisé afin que chacun se présente et précise ce qu'il attend de la réunion.

L'ASL Suberaie Varoise, co-animatrice de la réunion, représentée par Aurane CARCHIO, Floriaan HENNEAU et Gisela SANTOS MATOS, est une association syndicale libre regroupant des propriétaires privés sur son aire d'action qui correspond à la répartition du chêne-liège dans le Var. Elle réalise pour le compte du propriétaire la gestion proprement dite de la forêt : établissement de documents de gestion durable (PSG, CBPS), mise en œuvre de coupes et travaux et plus particulièrement ceux concernant le chêne-liège et les châtaigniers.

1/ Présentation et visite des plantations d'enrichissement

Les plantations d'enrichissement ont été réalisées à l'automne 2021, dans les zones ouvertes afin de recréer une ambiance forestière (plus fraîche) et également dans le but de « lutter » contre l'envahissement du mimosa.

La principale essence plantée est le pin pignon (ou pin parasol) qui est résistant à la sécheresse et qui permet par son feuillage dense de faire diminuer la température au niveau du sol, mais aussi de limiter la propagation du mimosa.

En complément il a également été planté des cèdres de l'Atlas, chênes-lièges et cyprès de Provence.

Il a été rappelé que planter coûte cher (entre 8 et 13 euros par plant planté) et peut être très aléatoire du fait notamment de la sécheresse et des dégâts de gibier. Plutôt que de planter de grandes surfaces en plein, il est donc parfois préférable de planter des zones restreintes, pouvant également bénéficier d'un léger ombrage des arbres alentours.

Quelques principes pour bien réussir sa plantation :

- 1/ Réaliser un bon travail du sol : l'idéal étant un travail localisé (à la mini pelle par exemple), sans retourner les horizons ;
 - 2/ Installer des plants en godet avec une bonne proportion de racine par rapport à la quantité de feuillage. Mieux vaut des petits plants que des grands plants ;
 - 3/ Si besoin positionner un paillage naturel au pied des plants pour limiter l'évaporation de l'eau du sol ;
-

4/ Mettre en place des protections contre le gibier (chevreuil essentiellement) : soit 2 tuteurs rapprochés pour les résineux et si pas trop de pression du gibier, soit 2 tuteurs et une gaine autour du plant pour les feuillus (Cf. photo ci-après).



Visite d'une plantation d'enrichissement en Pin pignon, Chêne-liège, Cèdre de l'atlas et Cyprès de Provence réalisée en automne 2021. Crédit-Photo : Quentin VANNESTE © CNPF

Malgré le travail soigné lors de la plantation et les quelques arrosages du propriétaire (3 litres par plant une fois par mois), on a pu observer, du fait de la sécheresse intense de cette année, quelques mortalités de plants.

2/ La levée de liège

Quelques chiffres sur le chêne-liège et le liège

Gisela SANTOS MATOS de l'ASL Suberaie Varoise présente la répartition du chêne liège :

Le premier pays en surface, avec 800 000 ha, est le Portugal, suivi de l'Espagne avec 725 000 ha. Par comparaison, le chêne-liège couvre en France 80 000 ha répartis dans le Massif des Maures, le Massif de l'Estérel, la Corse et les Pyrénées orientales.

Le premier pays producteur est le Portugal, la France ne représente que 2% de la production mondiale.

On distingue 2 types de liège : le liège mâle qui est le premier liège produit par l'arbre, dont les propriétés mécaniques et d'élasticité ne permettent pas la production de bouchon. Sa seule valorisation possible à ce jour est l'isolation ou le paillage. L'action d'enlever ce liège mâle est **le démasclage**. Ce liège est valorisé à environ 300 € la tonne, mais bien souvent cette intervention est non rémunératrice pour le propriétaire.

Une fois l'arbre débarrassé du liège mâle, ce dernier se met à produire du liège femelle. Ce liège est utilisable pour la réalisation de bouchons et l'action d'enlever le liège femelle est **la levée**. Ce liège est quant à lui valorisé à environ 1 250 euros la tonne, ce qui permet d'apporter un revenu au propriétaire.

En moyenne un leveur lève 400 à 500 kg/jour, la période de levée se fait après le changement de feuille, soit sur une période pouvant s'étaler de début juin à mi-août en fonction des conditions climatiques.

L'ASL lève en moyenne chez ses adhérents 100 tonnes/an (sur les 300 tonnes levées en moyenne chaque année dans le Var) et sont vendues à la société Diam, située dans les Pyrénées orientales. Elle transforme ce liège en poudre en Espagne, pour ensuite réaliser dans son usine en France, des bouchons reconstitués.

La levée de liège mécanisée

La machine permettant la levée de liège est issue d'un brevet espagnol, qui a ensuite été racheté par la société portugaise Amorim qui a pour but de développer et démocratiser cet outil.

Le principe de cet outil est une petite tronçonneuse électrique avec un capteur d'humidité qui arrête le guide dès qu'il détecte « la mère », tissu qui produit le liège (écorce).



Démonstration de levée de liège mécanisée par l'ASL Suberaie Varoise

Crédit-Photo : Quentin VANNESTE © CNPF

La première fois que l'on enlève du liège mâle (démasclage), on le réalise sur des arbres qui ont un diamètre minimum de 20-25 cm, sur une hauteur correspondant à 1,5 fois la circonférence. Ainsi sur un arbre de 25 cm de diamètre, soit 78 cm de circonférence, on se limitera à enlever au maximum 1,17 m de liège.

Au deuxième passage, on considère que l'on peut lever à 2 fois la circonférence de l'arbre ou à la première fourche.

Au troisième passage, on se limitera à 2,5 à 3 fois la circonférence.

Dans le Var, il faut 12 à 15 ans entre deux levées de liège. Cela correspond au temps nécessaire pour recréer une épaisseur de liège variant entre 2,5 et 3 cm en moyenne.

Du fait de la sécheresse précoce et prononcée, la levée a été difficile car le liège était très adhérent à la « mère ».

Il est observé en France une nouvelle convoitise liée au changement climatique, avec du vol de liège et notamment de l'arrachage de liège à la tronçonneuse !!

La réunion s'est clôturée vers 12h15.



Chêne démasclé sans abimer « la mère », tissu qui produira le liège femelle

Crédit-Photo : Quentin VANNESTE © CNPF